

**ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN
SITUÉ À SAINT-MARTIN-DE-RÉ
POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

PÔLE RESSOURCES

**Direction des Affaires Financières et
Juridiques**

**COMMISSION PERMANENTE
du 21 mai 2021**

**DELIBERATION
N° 2021-05-21-27**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le 21 mai 2021 à 10h30, sous la présidence de M. Dominique BUSSEREAU, Président du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 2 avril 2015),

Considérant que par une délibération n° 509 du 21 décembre 2017, le Département de la Charente-Maritime assure la maîtrise d'ouvrage de la construction des centres de secours et d'incendie et a voté à ce titre une Autorisation de Programme de 32 500 000 € pour 9 nouveaux centres,

Considérant que dans le cadre de ce programme, il est prévu la construction d'un nouveau centre dans la commune de Saint-Martin-de-Ré,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin-de-Ré du 1^{er} mars 2021 acceptant de céder au Département et à l'euro symbolique la parcelle située rue du Vieux Moulin, cadastrée section AR n° 798 pour une superficie de 3 965 m²,

Considérant l'avis de services de l'Etat (Direction Générale des Finances Publiques-Mission Domaine) du 17 avril 2019 estimant la valeur vénale de ce bien à 356 000 €,

DECIDE :

1°) d'accepter d'acquérir à l'euro symbolique, pour la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, une parcelle située rue du Vieux Moulin à Saint-Martin-de-Ré cadastrée section AR n° 798 d'une superficie de 3 965 m² appartenant à la Commune,

2°) d'autoriser son Président à signer l'acte d'acquisition correspondant dont la rédaction sera confiée à Maître Anne COSTENOBLE, notaire à Saint-Martin-de-Ré, ainsi que tous documents pouvant se rapporter à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Président du Département,
Le Premier Vice-Président,
Lionel QUILLET